

La gestion des risques est au cœur des actions en faveur du bien-être au travail. Cette fiche définit les concepts de danger, de dommage, d'exposition, de facteurs de risque, et de risque lui-même, afin de permettre aux lecteurs de bien comprendre ces notions utilisées tout au long de la boîte à outils.

Fiche 2.1. Définitions concernant la gestion des risques

Le danger est « la propriété intrinsèque ou la capacité d'un objet, d'une substance, d'un processus ou d'une situation, à avoir des conséquences néfastes ou à menacer la santé et la sécurité du travailleur ».

Exemples : les seringues, la présence de personnes ivres ou droguées, de malades contagieux, les machines coupantes, les produits détergents forts, la piscine, une excursion, etc.

L'exposition correspond à « la mesure dans laquelle les travailleurs peuvent entrer en contact avec un danger ».

Exemples : le nombre de fois que l'aide familiale est amenée à porter des seaux ou des sacs lourds, qu'un éducateur doit lever ou assister une personne invalide, qu'un accueillant en maison médicale est exposé à des visiteurs éméchés, etc.

Les facteurs de risque constituent « les éléments de nature collective ou individuelle qui interfèrent sur le danger de telle façon qu'ils augmentent ou réduisent la probabilité de survenance des effets néfastes ainsi que leur ampleur ».

Les facteurs de risques sont les facteurs environnementaux et les facteurs liés à l'individu qui influencent la possibilité ou la gravité du dommage.

Exemples : des facteurs de risques collectifs, c'est-à-dire liés à l'association, à l'organisation et aux décisions qui y sont prises : des prises de courant non équipées de sécurité enfant, le manque de temps pour réaliser le travail correctement, l'accueil tout public « bas seuil ».

Les facteurs de risque individuel, dépendant du comportement de l'individu, de son état physiologique, des connaissances et informations qu'il a à sa disposition : la connaissance des dangers et risques, la fatigue, la condition physique, la formation ou non à l'utilisation d'une machine...

Le risque représente « la probabilité qu'un dommage d'une certaine gravité se produise dans certaines conditions d'utilisation ou d'exposition du travailleur à un danger et en présence de facteurs de risques ».

Exemples : les crises de violence de la part de bénéficiaires, le harcèlement au travail, se piquer avec une seringue, se couper, se cogner, chuter, se brûler, s'intoxiquer, la dépression, la fatigue professionnelle, etc.

Le dommage est défini par « l'ensemble des entraves au bon fonctionnement physique et psychique d'un être humain ».

Exemples : douleurs, maladies, incapacité de travail, atteinte à la vie privée, angoisses, etc.

